

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2026

N°011

| | | | |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------|
| OBJET : ORGANISATION DU MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS 2026 | | | |
| Nombre de Conseillers en Exercice : 43 | Nombre de Membres Présents : 42 | Nombre de Membres Votants : 43 | Date de la Convocation : 2 avril 2026 |

L'an deux mille vingt six, le neuf avril, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHES Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BREZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. JORDAN, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSE : M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Le Marché des Producteurs de Pays (MPP) est une marque déposée à l'INPI. Elle est gérée par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) et déclinée dans de nombreux départements dont celui de l'Aude.

Dans l'Aude, cette marque est portée par la Chambre d'Agriculture en collaboration avec l'association « Marché des Producteurs de Pays de l'Aude ».

Un Marché des Producteurs de Pays est un marché se déroulant dans un lieu public, les exposants sont exclusivement des agriculteurs ou des artisans.

Pour l'édition 2026, le Marché des Producteurs de Pays aura lieu les 4, 5, 6 avril, 9 mai, 13 juin, 27 juillet, 10 août sur la place du Prado devant la Cité de Carcassonne et sera organisée par la Chambre d'Agriculture de l'Aude et l'Association « Marchés de Producteurs de Pays de l'Aude ».

La Ville de Carcassonne, en qualité de « co-organisateur » s'engage à participer au plan de communication avec les organisateurs et ainsi à faire figurer les logos sur tous les supports de communication et de promotion adéquats.

Elle s'engage aussi à mettre à disposition des exposants la logistique nécessaire (point d'eau, alimentation électrique, parking).

Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver l'organisation du Marché des producteurs
- D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Christophe BARTHES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260409-30970-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026

Publication : 16/04/2026

